

CONSIGNES ET EVALUATION POUR LES SEMINAIRES EN HISTOIRE

Pour chaque séminaire un travail écrit et une présentation orale sont demandés, ceux-ci devront être accompagnés d'un dossier.

Le dossier doit obligatoirement comporter:

- Une problématique succincte (une page A4, soit environ 2700 signes).
- Une bibliographie selon les normes. Seuls les sites internet émanant d'autorités scientifiques peuvent être cités.
- Un plan détaillé.

Chaque enseignant peut y faire ajouter des documents selon les besoins de sa période (sources, tableaux, graphiques, etc.)

Critères d'évaluation du dossier:

- a) Problématique: pertinence du questionnement de l'objet historique (de quoi va-t-on parler?); délimitation de l'objet analysé; capacité à présenter et formuler les grands enjeux de la thématique (intérêt de la présentation); ne pas présenter une copie du plan ou de la chronologie (sortir de la description chronologique au profit de l'analyse critique).
- b) Bibliographie : maîtrise du champ historiographique (découverte des principaux ouvrages écrits sur la question), ouverture aux études rédigées dans d'autres langues que la langue maternelle, capacité de trouver de l'information pertinente en lien avec la problématique, utilisation des revues historiques (articles), prise en compte de la littérature la plus récente et présentation formelle cohérente.
- c) Plan: structuration de l'information présentée dans un ordre logique (éviter une structure purement chronologique), maîtrise de plusieurs niveaux de titre; information contenue dans les titres.

Le travail écrit doit obligatoirement comporter:

- Tout ce qui est présenté dans le dossier (problématique, plan, bibliographie).
- Le corps du texte doit respecter les limites suivantes: env. 30'000 à 42'000 signes, (inclus espaces et notes).
- Un système de notes maîtrisé est indispensable.
- Une conclusion en relation avec la problématique.

Les travaux ne comportant pas l'ensemble de ces éléments sont refusés sans être corrigés.

Tout désistement entraîne l'impossibilité de se présenter aux examens.

Critères d'évaluation du travail écrit:

-Le plagiat entraîne un refus immédiat du séminaire.

- Cohérence de l'ensemble du travail.
- Traitement de l'information (capacité de synthétiser, de hiérarchiser et de structurer l'information).
- Maîtrise méthodologique du texte historique écrit (citations, niveaux de discours).
- Développement d'un discours historique personnel et argumenté (ne pas résumer ou paraphraser d'autres auteurs et adopter une certaine distance critique vis-à-vis de leurs discours, apporter des faits historiques, des documents ou des chiffres à l'appui d'une interprétation).
- Toute information et analyse doivent être ancrées dans un cadre chronologique et géographique précis.
- Qualité de l'information et de la réflexion proposées (maîtrise de la problématique et du champ historiographique).
- Les travaux dont la mise en forme ou le niveau de langue ne permettent pas la compréhension du contenu seront refusés.
- Les travaux corrigés qui ont été jugés insuffisants sont sujets à remédiation. En cas de nouvelle insuffisance, la validation du séminaire n'est pas attribuée.

Présentation orale:

Temps de parole = 50 minutes max.

Critères d'évaluation de la présentation orale:

- Intérêt du contenu de la présentation : capacité à développer un discours historique analytique.
- Pertinence des réponses aux questions.
- Maîtrise de la communication orale (ne pas être collé à son texte, clarté, débit et densité de l'information adaptés à la prise de note, interaction avec le public).
- Maîtrise du temps de parole. Adaptation au temps restant.
- Utilisation de supports didactiques.
- Adaptation du travail aux remarques formulées lors des entretiens d'encadrement.